

france3-regions.franceinfo.fr

Violences sexuelles, silence de la direction : les étudiants de l'IRTS de Caen bloquent l'établissement

Marc Michel-Dherissart

5-6 minutes

Vendredi 5 juin 2026, les étudiants de l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux de Caen ont bloqué leur établissement. L'objet de leur colère ? Des faits d'agression sexuelle sur une salariée de l'établissement par un collègue. Les étudiants dénoncent également l'attitude de la direction qui, selon eux, soutient l'agresseur présumé.

Ambiance lourde ce matin dans les locaux de l'IRTS. S'ils répondent bien à l'appel, les étudiants de l'établissement n'iront pas en cours. Soutenus par les syndicats, ils sont mobilisés spontanément après avoir eu connaissance de faits d'agressions sexuelles sur une salariée de l'établissement.

Des faits dont l'auteur serait un formateur sous contrat, employé au sein de l'institution. Les étudiants dénoncent également l'attitude de la direction qui aurait critiqué la victime, qualifiant ses propos de "*ramassis d'absurdités*".

Les étudiants se sont mis en grève en cohérence avec les valeurs de leur future profession, notamment pour soutenir la libération de la parole des victimes.

On est travailleurs sociaux, donc forcément ce sont des choses qui font partie de nos valeurs, ce sont des choses qu'on défend et que ce soit les femmes, les hommes, c'est des choses qui touchent tout le monde en fait.

Pauline Hericher, étudiante en 2^{ème} année assistante sociale

Pauline Hericher poursuit. "*On veut vraiment montrer qu'on soutient les personnes qui ont osé parler et qu'on n'est pas du tout d'accord avec la direction, qu'on soutient pas du tout leur façon de faire et leur façon d'agir*".

Selon les étudiants, la direction soutiendrait le salarié agresseur contre la victime. Dans un communiqué adressé aux médias dans la journée de ce jeudi 4 juin, les étudiants indiquent que "*suite aux alertes de la salariée, la direction a répondu par un recadrage d'une violence extrême*". Plus grave encore selon les étudiants, la victime pointe directement l'inaction de la direction qui, selon elle, était au courant du passé de l'agresseur présumé.

Dans un mail envoyé cet après-midi à un responsable de l'institut, la victime révèle que ce dernier était parfaitement au courant du passé de l'agresseur pour l'avoir déjà renvoyé d'un précédent établissement pour des faits similaires

Extrait du communiqué des étudiants de l'IRTS

Pour le moment, l'agresseur présumé est toujours membre du personnel de l'IRTS. Il est en arrêt maladie, mais les étudiants demandent son renvoi. Les syndicats - la CGT et la CFDT - pointent les insuffisances de la direction.

"La situation à l'intérieur de l'IRTS en termes de risque psycho sociaux s'est dégradée cette année"

déclare Nicolas Foucher, responsable CGT dans l'établissement. Ce que pointent les syndicats, c'est une direction qui n'aurait pas pris la mesure du traumatisme des élèves liés à la révélation de ces faits d'agression sexuelle. D'après eux, une plainte aurait été déposée contre l'auteur présumé des faits mais sans enquête approfondie.

Les étudiants n'ont jamais été interrogés ni par la police, ni en interne.

Nicolas Foucher, responsable CGT à l'IRTS

Les syndicalistes rappellent également le devoir de la direction de mettre en place des mesures de réponses et de prévention en cas de risque psychosocial avéré.

La directrice de l'IRTS vient de réagir à cette occupation des locaux, à cette situation préoccupante en adressant un communiqué.

Tout d'abord la direction précise qu'à la suite de faits dénoncés par les étudiants en janvier 2025, une décision a été prise.

Au regard des éléments portés à la connaissance de la Direction Générale, une sanction disciplinaire pour posture inadaptée a été prise à l'encontre de ce salarié.

Extrait du communiqué de la direction de l'IRTS le 05/06/26

Puis en mai 2025, la police a reçu une plainte de la salariée concernée. Après enquête, la direction indique que la plainte pénale aurait été classée sans suite.

Par ailleurs, le contrat de travail du salarié concerné est suspendu depuis juin 2025 en raison d'un arrêt maladie.

Extrait du communiqué des étudiants de l'IRTS

La direction précise encore que depuis cette date aucun autre élément n'a été porté à sa connaissance sur ce salarié. La directrice précise encore "*au regard des éléments qui sont à notre connaissance, nous tenons à assurer qu'il n'y a pas de caractère de danger imminent au sein de l'institution.*" En conclusion, la direction souhaite échanger avec toutes les parties.

Une démarche entreprise pour ramener un peu de sérénité dans cet établissement.